

Coiffure

Réduire la production de déchets constitue un enjeu environnemental important auquel toute entreprise, quelle que soit sa taille, peut contribuer. Au-delà du geste environnemental, prévenir la production de déchets c'est :

- une réduction des charges grâce à une baisse des coûts d'élimination de déchets et à la diminution des achats de matières, d'emballages ou de consommables,
- un gain de temps sur les déchets qui ne sont plus à gérer,
- une amélioration des conditions de travail par la réduction de la toxicité des substances utilisées et une baisse de la manutention.



CETTE FICHE RASSEMBLE QUELQUES CONSEILS IMPORTANTS POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE !

1 COMMENT PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS AU SEIN DE MON SALON ?

EN QUANTITÉ

- J'utilise des gants réutilisables en latex pour l'application et le rinçage de produits de soins plutôt que les gants jetables nitriles ou en vinyl
- Je mets en place un système d'échanges ou de dons des magazines avec d'autres professionnels accueillant du public
- Je peux donner des cheveux à mes clients qui ont des jardins : ils incommode les rongeurs et piègent les limaces et escargots
- Je sensibilise mes employés à la prévention des déchets et à leur gestion, notamment en leur expliquant les modalités de la collecte sélective.

EN NOCIVITÉ

- Je privilégie l'utilisation de teinture végétale ou, à défaut, de produits avec moins d'ammoniac (produit de coloration, décoloration), moins de peroxyde d'hydrogène (produit de coloration, décoloration, autres) et moins de formaldéhyde (produit de lissage)
- Je limite l'usage d'aérosols en les remplaçant par des sprays ou pulvérisateurs mécaniques rechargeables ou j'opte pour des produits qui existent par ailleurs en pot (gel ou autre produit fixant)
- Je trie les déchets afin que les aérosols et les tubes de couleur soient déposés dans un point de collecte adapté.

Témoignage

En tant que coiffeuse engagée, je propose, dès que cela est possible, de la couleur végétale. Celle-ci est totalement naturelle et biodégradable et ne pollue donc pas les réseaux d'assainissement. Elle est livrée en vrac dans des sachets d'1kg minimum, ce qui amoindri considérablement les rejets. A réception je la conserve dans de gros pots en verre réutilisables à l'infini. Concernant les produits dits classiques de notre métier, je les jette chaque jour dans une poubelle spécialement dédiée: ainsi tous les soirs je peux les comptabiliser et visualiser le gaspillage ou surdosage en fonction du nombre de clients reçus dans la journée.

*Mme Eve BRIAT,
gérante du salon « Eve on Air »
à Sèvres (Hauts-de-Seine)*

2

COMMENT AGIR VIS-A-VIS DE MES FOURNISSEURS ?



- Je privilégie l'approvisionnement en vrac et les contenants volumineux (flaconnage de grande capacité pour le shampoing, rouleaux d'aluminium ou film plastique de grande taille, etc.) aux petits conditionnements et aux produits sureballés
- Je parle régulièrement de ma démarche de prévention auprès de mes fournisseurs, en leur demandant ce qu'ils peuvent faire pour m'aider à réduire ma production de déchets. Je peux aussi convenir avec eux de réduire la fréquence d'édition de factures papier.

3

COMMENT AGIR VIS-À-VIS DE MA CLIENTÈLE ?



- Je suis en mesure de proposer des produits de teinture d'origine végétale ou présentant moins d'ammoniac, de peroxyde d'hydrogène ou de formaldéhyde lors d'une utilisation directe ou à l'occasion d'une vente
- Je propose des tasses et des verres lavables et non jetables lorsque j'offre une boisson à ma clientèle
- Je répare, vends ou donne (aux organismes d'insertion, recycleries, etc.) les équipements (sèche cheveux, ciseaux, etc.), le matériel informatique et le mobilier obsolète ou endommagé
- Je propose à mes clients des sacs biodégradables (amidon de maïs, fécule de pomme de terre). Je profite par exemple des opérations commerciales de mon entreprise pour proposer des cabas plutôt que des gadgets, calendriers, etc.
- Je sensibilise ma clientèle sur ma démarche en faveur de la réduction des déchets.

4

COMMENT AGIR DANS MES LOCAUX ?



- Au fur et à mesure de leur extinction, je remplace mes éclairages par des LED dont la durée de vie est plus longue que toutes les autres technologies (en moyenne 6 fois plus que les ampoules à incandescence) et qui me permettront de réaliser des économies d'énergie
- Je privilégie l'usage de produits d'entretien labellisés NF Environnement ou Ecolabel Européen
- J'appose un autocollant stop-pub sur ma boîte aux lettres.

Renseignements & contact


www.cma95.fr

Le conseiller environnement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le service déchets de votre collectivité se tiennent à votre disposition pour plus d'informations sur la prévention et la gestion des déchets générés par votre activité.



01 34 35 80 40
desmaris@cma95.fr